

Initiatives ministérielles

nale s'élevait à 167,985 milliards de dollars. En 1984, la dette nationale était d'environ 168 milliards.

Elle dépasse aujourd'hui le sommet de 400 milliards de dollars. Elle accuse donc une augmentation bien supérieure à 100 p. 100. Nous entendons semaine après semaine que cette augmentation est due aux taux d'intérêt que le gouvernement conservateur devait payer en 1984, mais ses dépenses étaient supérieures à ses recettes de plus de 30 milliards de dollars. Il devait rembourser une dette nationale dont les intérêts s'élevaient à 22 milliards. C'est cette dette de 22 milliards de dollars qu'il attribue aux gouvernements qui l'ont précédé.

C'est bien clair pour moi que ce gouvernement n'a pas seulement dépensé 30 milliards de dollars de plus que ce qu'il a reçu des contribuables. Il oublie de préciser que la somme qu'il recevait augmentait sans cesse, au point que, de 1984 à aujourd'hui, les impôts ont augmenté environ du tiers.

En 1984, les recettes s'établissaient à 64 milliards de dollars. Elles sont aujourd'hui de 128 milliards. En 1984, les dépenses totalisaient 96 milliards de dollars. Elles atteignent aujourd'hui 148 milliards.

Le gouvernement a injecté énormément d'argent dans divers programmes et a suivi bien des orientations qu'il estimait devoir suivre, sans se soucier de la façon dont était dépensé cet argent ni des secteurs qui en bénéficiaient.

Je trouve que les hausses d'impôt ont été vraiment énormes et que les recettes ont considérablement augmenté au cours des six ou sept dernières années. Cela ne l'a pas empêché d'accumuler au fil des années une dette de 30 milliards de dollars. Il s'ensuit que nous sommes maintenant aux prises avec une dette totale nettement supérieure à 400 milliards de dollars.

Le gouvernement n'a pas d'argent pour financer les programmes qui ont besoin d'appui et il dit être de son devoir de réduire l'aide versée aujourd'hui aux pauvres de notre pays et aux programmes d'assistance publique qui visent à aider la plupart de nos localités.

Quand je pense que les conservateurs ne font que refiler cette responsabilité aux provinces et aux municipalités, je me demande quelle sorte de gestionnaires ils sont. Si le gouvernement était vraiment responsable, je crois qu'il examinerait la raison d'être de ses programmes.

• (1710)

Il est temps que le gouvernement commence à examiner les raisons de ces dépassements. Il doit remettre en question le bien-fondé de la construction d'immeubles ou de la réalisation de divers projets. Ne devrions-nous pas nous occuper des pauvres et des faibles dans l'économie? Nous devons faire en sorte que tout aille bien dans le domaine de l'éducation, que les programmes de repas

à l'école se déroulent bien et que ces gens qui ont des difficultés possèdent ce qu'il faut pour vivre, pour apprendre et pour améliorer leurs compétences, afin de devenir des citoyens qui s'intéressent à la collectivité et qui soient le plus généreux possible.

L'orientation que nous adoptons avec ce projet de loi empêche un grand nombre de membres de la société de se réaliser pleinement. Le problème, c'est que nous faisons peu de cas de l'avenir. Actuellement, nous essayons d'économiser quelques dollars, quitte à ce qu'il nous en coûte très cher plus tard.

Une population peu instruite et tellement mal nourrie qu'elle ne peut apprendre, ce sont les enfants de demain, à moins que nous acceptions de faire certaines modifications.

Il est manifeste que le gouvernement a mal géré notre société. Ce projet de loi mènera à la catastrophe les faibles et ceux qui ont besoin d'appui dans notre collectivité.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais traiter à l'étape du rapport, de ce projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, ainsi que de la motion n° 1 tendant à l'amender par la suppression de l'article 1.

Ce projet de loi a reçu la première lecture le 18 septembre 1991. Il prolongera jusqu'en 1994-1995 le plafonnement à 5 p. 100 de l'augmentation des crédits fédéraux versés à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et l'Ontario dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Ces provinces ne touchent pas de paiements de péréquation.

Cela ne fera que prolonger encore davantage l'agonie des gens, car on n'a pas compris l'appel lancé par le Conseil national du Bien-être, selon lequel on ne doit pas prendre cette mesure. Il s'agit d'un comité consultatif formé de 21 personnes, soit des bénéficiaires actuels ou passés de prestations d'assistance sociale, des travailleurs sociaux, des avocats, des professeurs, des gens de toutes les couches de la société qui placent les choses dans leur contexte et conseillent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourtant, le ministre ne tient absolument pas compte de leur avis.

Lorsque la Cour suprême du Canada a décidé, le 16 août 1991, que le gouvernement fédéral avait le droit de ne pas apporter sa contribution, elle n'a absolument pas dit qu'il devait le faire. Elle n'a fait que préciser qu'il incombait au gouvernement fédéral de trancher la question. Lorsque la décision a été annoncée, le directeur exécutif du Conseil canadien de développement social, M. Patrick Johnston, a déclaré que la décision de la Cour suprême permettrait à l'avenir au gouvernement fédéral de limiter encore davantage sa contribution financière à des programmes sociaux essentiels. Il a fait cette déclaration à peine un mois avant la présentation de ce projet de loi. Ses craintes se sont déjà matérialisées. Tout d'abord,